



HAL
open science

Licence Langues étrangères appliquées

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Langues étrangères appliquées. 2017, Université Nice Sophia Antipolis. hceres-02027209

HAL Id: hceres-02027209

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027209v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence Langues étrangères appliquées

Université Nice Sophia Antipolis

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Lettres, langues, arts, communication

Établissement déposant : Université Nice Sophia Antipolis

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La Licence *Langues étrangères appliquées* (LEA) est une formation universitaire pluridisciplinaire qui vise à former les étudiants à un niveau de compétence équivalent dans deux ou trois langues étrangères (anglais, allemand, chinois, italien, espagnol, russe, portugais ou arabe) et dans les domaines d'application. Ces derniers sont ceux que l'on trouve habituellement en licence LEA (droit, économie, gestion, informatique) avec, en outre, techniques d'expression et culture générale.

La spécialisation progressive en langues et dans les domaines d'application est en adéquation avec les débouchés proposés dont le panel large correspond aux débouchés traditionnels de la filière LEA (import-export, monde de l'entreprise, commerce international, traduction spécialisée, concours de l'enseignement, concours administratifs).

La professionnalisation est soutenue par le biais de stages obligatoires. Les séjours à l'étranger, en revanche, ne sont pas obligatoires mais fortement conseillés. L'ensemble des enseignements se déroule en présentiel.

Analyse

Objectifs

L'objectif de professionnalisation revendiqué par la formation est partiellement atteint pour deux raisons. La première est liée à un enseignement des langues qui est plus axé sur les connaissances que sur des compétences professionnelles clairement identifiées. Par exemple, l'enseignement de « lecture de presse » n'est plus guère pertinent dans une formation LEA (il est plus en adéquation avec une formation préparant aux métiers du journalisme). De manière générale, les langues de spécialité devraient être davantage placées au cœur de la formation et être introduites dès la première année de licence (L1) qui demeure trop généraliste (ce qui peut expliquer le grand nombre d'étudiants en L1 et le taux élevé d'abandon par la suite). La deuxième raison tient au fait qu'il existe une trop grande division entre d'une part les langues et d'autre part les matières d'application, comme en attestent le tableau des enseignements et l'organisation des équipes pédagogiques.

Organisation
<p>La formation est une licence LEA qui propose plusieurs parcours dont le nombre va croissant au fur et à mesure des années du cursus d'études : de deux parcours en L1 (soit deux, soit trois langues étrangères), on passe à cinq parcours en deuxième année - L2 (les deux parcours de la L1 auxquels peuvent se combiner une spécialisation en droit ou en éco-gestion, plus un parcours intégré franco-allemand avec l'Université de Regensburg en Allemagne), puis à sept parcours en troisième année - L3 (aux précédents s'ajoutent les parcours <i>Traduction</i> et <i>Préparation concours grandes écoles de commerce</i>). Les parcours franco-allemand, <i>Traduction</i> et <i>Préparation concours grandes écoles de commerce</i> constituent des atouts de la formation. Les enseignements en Allemagne et à Nice du parcours franco-allemand sont en parfaite cohérence. Le revers de cette offre riche est qu'elle peut s'avérer complexe, notamment sur le plan organisationnel (problèmes d'emplois du temps et de chevauchements), d'autant que les langues vivantes B peuvent être choisies en niveau débutant.</p> <p>L'organisation des semestres en trois unités d'enseignement (UE) pour le tronc commun (langue A, langue B et matières d'application) reflète la séparation entre les domaines linguistiques et les domaines des matières d'application, séparation que l'on retrouve au niveau du pilotage de la formation. La formation est en effet pilotée par le département des langues, LLCE (Langues, littératures et civilisations étrangères) et LEA réunies, le département des matières d'application, et à titre consultatif, par un conseil du diplôme de la licence LEA. Cette organisation semble fonctionnelle (changement positif depuis 2014) mais une gestion plus claire et peut-être plus simple serait de créer un département LEA regroupant les intervenants en langues et en matières d'application, bénéficiant de son propre conseil de perfectionnement. La gestion des emplois du temps, des stages, des jurys, du suivi des étudiants et de l'adéquation avec les masters LEA s'en trouverait simplifiée et gagnerait en efficacité. L'identification des points perfectibles et la mise en œuvre des solutions seraient ainsi plus aisées. Par exemple, en L3, les enseignements en langues des parcours <i>Eco-gestion</i> et <i>Droit</i> devraient proposer une offre moins standardisée et des enseignements spécifiques en anglais de spécialité sur l'environnement économique et sur l'environnement juridique des pays concernés.</p> <p>De plus, en semestre 6 (S6), il n'existe pas de cours de traduction spécialisée (sauf en langue C dans le parcours <i>Trois langues</i>), et notamment pas dans le parcours <i>Traduction</i>. Il est dommage, d'ailleurs, que ce parcours ne soit pas proposé dès le semestre 5 (S5) comme c'est le cas des autres parcours, d'autant qu'une poursuite d'études possible est le master <i>Traduction spécialisée</i>.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La formation bénéficie d'un bon ancrage local et régional avec des partenariats avec six lycées et des partenariats régionaux permettent à des étudiants de BTS (brevets de technicien supérieur), DUT (diplômes universitaires de technologie) et issus de CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles) d'intégrer directement la L2 et la L3. On note également son attractivité pour les étudiants italiens. Elle a également développé un partenariat international avec l'Allemagne (double licence, parcours intégré).</p> <p>En revanche, il n'existe aucun partenariat avec le milieu économique local ou régional, ce qui est surprenant pour une formation tournée vers le monde de l'entreprise et des organisations et dans laquelle les stages sont obligatoires. L'équipe est consciente de ce manque et propose des améliorations adéquates.</p> <p>On peut se demander s'il ne serait pas pertinent de créer un département LEA avec des enseignants-chercheurs (EC) spécifiquement dédiés au LEA.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique est composée essentiellement d'enseignants-chercheurs (EC) et de lecteurs. Elle ne comprend pas de PAST (professeurs associés) et très peu de professionnels (deux seulement) qui interviennent pour les projets tuteurés et les cours de techniques d'expression. La présence d'un professionnel de la traduction spécialisée serait un plus.</p> <p>Le nombre de chargés de cours est important (13), surtout en anglais ; quatre d'entre eux effectuent plus de 100 heures. Ce recours important à des enseignants du secondaire est fréquent en licence LEA mais montre que l'enseignement spécifique à cette formation ne peut pas être mis en place correctement (en langues de spécialité notamment). Beaucoup (trop ?) d'EC sont issus de LLCE, notamment pour assurer le large éventail des langues proposées. Une affectation de davantage d'enseignants spécifiques au domaine LEA permettrait de renforcer la pertinence des enseignements et l'engagement de l'équipe pédagogique.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Les effectifs sont de manière constante en légère augmentation depuis 2012 (passant de 827 inscrits en 2012/2013 à 935 en 2013/2014 et à 987 en 2015/2016). On note deux éléments saillants : la forte attractivité de la formation pour les étudiants étrangers et le fort taux d'échec (et d'abandon) en L1. De fait, seulement 40 % des effectifs de L1 se retrouvent L2. Ce taux est calculé sur le nombre d'étudiants inscrits en début d'année et ne tient donc pas compte du taux élevé d'abandon. Diverses raisons sont énoncées pour expliciter cette situation : niveau de langue insuffisant (y compris en français), mauvaise orientation, inscriptions de convenance.</p>

Pour ce qui est de l'insertion professionnelle, certains étudiants se tournent vers les concours de l'enseignement ou de l'administration mais la majorité se tourne vers le monde de l'entreprise. Toutefois, l'enquête de 2015 montre que très peu d'étudiants entrent sur le marché du travail à l'issue de la L3 (10). Le dossier ne présente pas de données chiffrées précises sur le devenir des diplômés et, notamment, sur leur ventilation dans les masters possibles sur site ou en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). À noter que la deuxième année de master professionnel *Relations franco-italiennes* (RFI), pour les LEA italien et le master *Traduction sous-titrage doublage*, semble plutôt une poursuite logique d'études pour la licence LLCE, notamment pour les étudiants issus du parcours *Anglais, médias, culture*.

Place de la recherche

La recherche est uniquement alimentée par les activités des EC. Il n'existe pas d'adossement spécifique à un laboratoire, ni d'ouverture à la recherche dans les enseignements, mais le bilan d'autoévaluation montre une prise de conscience des équipes sur ce point avec une proposition d'un cours d'initiation à la recherche. Il faudrait également inciter les étudiants à participer à des conférences et/ou séminaires et/ou journées d'étude portant sur des thématiques intéressant les LEA (gestion, droit des entreprises, communication en entreprise, traduction spécialisée, etc.).

Place de la professionnalisation

La place de la professionnalisation est limitée. Un projet tuteuré dès le S2 (12 heures), intégré à une UE domaine d'application (*Eco-gestion* ou *Droit* selon le parcours), prépare les étudiants à la vie professionnelle. Il s'agit d'un enseignement qui porte sur des projets de groupes et non pas individuels.

Place des projets et des stages

Les étudiants peuvent opter pour l'alternance en L3.

Les stages sont obligatoires mais limités : pas d'UE à part entière pour les stages et leur durée est d'un mois seulement, ce qui est beaucoup trop court (il faudrait au moins deux mois en L3). En L2, l'étudiant peut choisir entre un stage et une « activité en entreprise » : on se demande s'il existe un cahier des charges pour que l'activité en question soit pertinente au regard de la formation. L'appellation est en effet vague. Le stage fait l'objet d'un suivi et d'un rapport de stage. Néanmoins, il serait plus profitable s'il avait lieu lors d'une période banalisée (par exemple S6 où aucune place n'est faite à la professionnalisation), s'il était d'une durée minimum de huit semaines, en adéquation avec la spécialité choisie, suivi éventuellement d'une soutenance, et organisé avec l'appui d'un bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP).

Les projets tuteurés gagneraient à être plus visiblement reliés à des compétences à acquérir (outre la gestion de projet qui est un excellent aspect).

Place de l'international

La formation est internationale dans son objet puisqu'elle est trilingue, voire quadrilingue (mais la langue utilisée pour les enseignements et les examens est notée comme étant le français et les langues étrangères dans le supplément au diplôme, sans davantage de précision). Les domaines d'application sont faiblement tournés vers des compétences internationales car ce n'est pas un objectif de la formation.

La licence LEA a deux projets de doubles diplômes (cursus intégrés avec les universités de Regensburg et Ouarzazate), ce qui démontre une réelle volonté de proposer une formation ouverte sur l'international. En revanche, les accords d'échanges internationaux fournis (226 accords ERASMUS ouverts aux LEA, ERASMUS MUNDUS et autres accords) ne distinguent pas les LEA des LLCE et ne donnent aucune précision sur les contenus. Il est impossible de déterminer si les étudiants suivent effectivement une formation complémentaire à leur licence ou si les enseignements sont très éloignés de leur diplôme. De la même manière, aucun détail n'est fourni concernant le double diplôme avec Ouarzazate prévu pour être mis en place en 2016-2017.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Conformément aux dispositions réglementaires, l'accès en L1 est ouvert aux bacheliers, puis l'accès se fait classiquement en L2 et L3. L'accent est mis sur les VAE (validation des acquis d'études) et la formation professionnelle.

Des passerelles efficaces sont prévues pour des étudiants extérieurs avec admission en L3 grâce à des partenariats avec six lycées de la région (Nice, Cannes, Bastia, Toulon).

Une passerelle est prévue de LEA vers LLCE pour l'espagnol uniquement, on se demande pourquoi pas pour les autres langues. Est-ce lié au pilotage de la formation non spécifique à LEA ? Il existe une possibilité pour les étudiants d'abandonner la langue C à tout moment et d'intégrer un autre parcours.

<p>Les dispositifs d'aide à la réussite sont peu personnalisés mais intégrés aux cours, l'équipe pédagogique est disponible et investie. Le Plan Réussite en Licence (tutorat) a été abandonné faute de résultats.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>
<p>On constate une majorité de travaux dirigés (TD), ce qui est cohérent avec le grand nombre de cours de langues et ce qui permet un apprentissage plus axé vers la pratique. Tous les enseignements sont en présentiel (pas d'enseignement à distance) mais leur nombre est faible (entre 16 heures et 20 heures par semaine).</p> <p>On constate également une utilisation classique de la plateforme numérique (JALON) et également de quelques logiciels professionnels. La place du numérique est globalement limitée.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>
<p>Il existe une grande proportion de contrôle continu (ce qui est rare dans les formations LEA en raison du nombre important d'étudiants) qui permet aux étudiants un apprentissage plus régulier et un investissement plus fort. Les épreuves sont variées et bien adaptées. Les cas particuliers peuvent bénéficier d'un statut d'étudiant « non-assidu » et passer des examens terminaux.</p> <p>Les jurys sont composés des intervenants au sein de la formation, soit des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des intervenants extérieurs. Pour les VAE, trois enseignants-chercheurs et deux intervenants extérieurs sont présents.</p> <p>Le problème de gestion des L1 (inscriptions de convenance) est bien compris et déjà en cours d'ajustement par l'administration.</p>
<p>Suivi de l'acquisition de compétences</p>
<p>Il n'existe aucun dispositif de suivi de l'acquisition des compétences en dehors de l'annexe descriptive au diplôme (ADD ou supplément au diplôme). Cette dernière n'est pas toujours lisible : on a l'impression que les seules langues proposées sont l'espagnol et l'arabe. On note un problème au niveau du nombre de crédits européens attribués en S2 qui est de 32 et non de 30. L'ADD est en outre rédigée en français. En revanche, les atouts professionnalisants de la formation sont bien mis en valeur.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>
<p>Cette partie est non renseignée dans le dossier. Un dispositif de suivi des diplômés est à mettre en place de manière volontariste.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>
<p>Le conseil de perfectionnement est composé de 26 membres dont trois étudiants et un professionnel (celui en charge des projets tuteurés). Il est inopérant en raison de la diversité des parcours, mais également et surtout du fait de sa composition beaucoup trop large. Un pilotage propre au domaine LEA et un conseil de perfectionnement spécifique à la licence LEA et plus réduit pourraient permettre de régler le problème.</p> <p>Il n'existe pas d'évaluation des enseignements par les étudiants : ils s'expriment lors des « conseils de diplôme » et des « conseils de département » ou bien directement à leurs enseignants. Les retours lors de tentatives d'évaluation (cependant pas de données quant aux périodes où elles ont été conduites) sont trop faibles pour être significatifs. De plus, les évaluations ont été mal comprises par les étudiants (évaluation des enseignants plutôt que des enseignements). Il faudrait revoir le questionnaire et en confier la gestion à l'Observatoire de la Vie Étudiante par exemple. Les équipes sont conscientes de ce manque et réfléchissent à de nouvelles modalités d'autoévaluation.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Pluridisciplinarité de la licence : possibilité de personnaliser sa formation par le biais des différents parcours proposés.
- Projet tuteuré dès la L1.
- Intérêt de l'évaluation en contrôle continu au regard du nombre d'étudiants et d'une majorité de travaux dirigés.
- Deux projets de double-diplômes (Regensburg et Ouarzazate).
- Possibilité d'une troisième langue.

Points faibles :

- Stages trop limités (durée, positionnement dans l'année).
- Organisation de la formation peu satisfaisante : liens entre langues et matières d'application pas assez serrés (manque de langue de spécialité notamment), licence trop généraliste où les « langues appliquées » ne sont pas assez représentées.
- Manque de données spécifiques sur les débouchés et l'insertion professionnelle des diplômés.

Avis global et recommandations :

Les stages devraient être intégrés à la formation de manière plus significative par le biais d'une UE « Stage » en semestres 4 et 6, d'une durée d'au moins deux mois (idéalement trois) en semestre 6 et donnant lieu à un rapport de stage et une soutenance.

Il conviendrait d'améliorer l'articulation entre langues de spécialité et matières d'application en introduisant plus d'enseignements de langue de spécialité et d'enseignements de domaines d'application en langues étrangères et en modifiant la structure de l'équipe enseignante (moins de déséquilibre entre langues et matières d'application).

La création d'un conseil de perfectionnement propre à la formation LEA, ainsi qu'un département LEA et des enseignants et enseignants-chercheurs rattachés spécifiquement à ce dernier, permettraient de proposer une licence plus spécialisée et moins généraliste.

Enfin, il est incontournable de réfléchir à la mise en place d'un dispositif formalisé de suivi du devenir des diplômés.

Observations de l'établissement

**OBSERVATIONS DE PORTEE GENERALE
SUR LE RAPPORT D'EVALUATION HCERES**

LICENCE LEA

Ref : C2018-EV-0060931E-DEF-LI180014867-019495-RT

Nice, le 18/04/2017

Mesdames, messieurs les rapporteurs,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour l'attention portée à notre dossier d'évaluation et pour l'ensemble des remarques et recommandations, nous permettant d'améliorer l'efficacité et la qualité de notre formation pour les étudiants.

Nous apportons dans la suite du document des éléments de réponses, notamment sur les points faibles et recommandations soulevés à la fin du rapport.

Concernant les stages

Le cadrage licence générale a introduit pour 2018 une UE de préprofessionnalisation en L2 et en L3 pour toutes les licences. Cette UE proposera un accompagnement aux étudiants notamment si besoin pour leur recherche de stage. Nous devons pour notre part réfléchir à la possibilité mentionnée par le rapporteur d'intégrer des stages à la formation, notamment en L3 d'une durée significative pour avoir un impact sur l'insertion professionnelle à la sortie de L3. En effet, nous ne proposons que peu de poursuite d'études pour les nombreux étudiants de la licence et la problématique du devenir de nos étudiants va s'amplifier dans le contexte de la sélection en master. Nous devons néanmoins assurer que ces stages seront bien encadrés et que les sujets proposés alimenteront bien l'acquisition de compétences en lien avec la formation. Compte tenu des effectifs et de la durée minimale d'un stage pour que les entreprises soient intéressées, notre dispositif devra être bien construit et sécurisé pour les étudiants.

Concernant l'organisation et notamment les liens entre langues et matières d'application

La formation est actuellement pilotée par le département des langues qui porte aussi les formations LLCER et le rapporteur a détecté plusieurs signes de ce portage très orienté



« langues ». Une réflexion profonde est à mener pour pouvoir faire évoluer la situation, sur le moyen terme.

Concernant les débouchés et l'insertion professionnelle

Nous confirmons que nous ne sommes pas en capacité de fournir aujourd'hui des données spécifiques à propos du suivi du devenir des étudiants. Il n'est pas réalisé au niveau de la formation, du département ou de l'UFR. L'OVE n'a pas, sur ce contrat, pu mettre en place un suivi de l'insertion professionnelle ou du devenir des étudiants (poursuite d'étude en M) de façon systématique mais uniquement sur demande des responsables de formation. Un dispositif formalisé est prévu pour le prochain contrat puisque le devenir des étudiants de Lg fera partie des indicateurs de suivi de ces formations. Un effort sera fait par l'établissement mais aussi demandé aux équipes pour approfondir les données macro fournies et surtout mettre en place des actions correctrices en cours de contrat. Les conseils de perfectionnement sont désormais obligatoires dans l'établissement et seront eux aussi un indicateur pour le maintien des formations dès 2018.

Pour le Président de l'Université
Nice-Sophia Antipolis et par délégation,
La Présidente de la Commission de la
Formation et de la Vie Universitaire
du Conseil Académique

Sophie RAISIN